



AQDMD

Association québécoise
pour le droit de mourir
dans la dignité

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

**Sortie du Rapport
de la Commission spéciale sur l'évolution de la loi sur les soins de fin de vie**

**L'AQDMD se réjouit de l'élargissement de l'aide médicale à mourir
préconisé mais espère une ouverture pour les patients touchés par une
maladie de santé mentale**

Montréal, le 8 décembre 2021 • Le Rapport de la Commission spéciale sur l'évolution de la loi sur les soins de fin de vie, déposé ce mercredi 8 décembre, préconise un accès à l'aide médicale à mourir par directives anticipées pour les personnes atteintes par une maladie neurodégénérative cognitive grave et incurable. En revanche, il exclut l'ouverture du soin aux personnes dont le seul problème médical est un trouble mental. L'AQDMD, qui a plaidé en audition pour l'élargissement dans les deux cas, se réjouit de la grande avancée que constitue l'accès à l'aide médicale à mourir par directives médicales anticipées et espère un projet de loi dans un proche avenir et si possible avant les prochaines élections provinciales.

**Maladies neurodégénératives cognitives : les directives médicales anticipées
sont une grande avancée**

Catherine Leclerc est membre du Conseil d'administration de l'AQDMD et aidante de sa mère touchée par la maladie d'Alzheimer. **L'émotion dans sa voix ne fait pas de doute lorsqu'elle s'exprime sur l'élargissement préconisé par la Commission concernant les directives médicales anticipées** : « *Je suis tellement heureuse, c'est un grand soulagement, pour moi ainsi que pour toutes les personnes concernées. Pour ma maman, qui a déjà perdu ses capacités, il est trop tard, mais ce rapport est un grand pas pour toutes les personnes qui obtiennent un diagnostic de maladie neurodégénérative cognitive. Il leur offre une alternative pour finir leur vie conformément à leurs valeurs de dignité* », explique-t-elle. En effet, la Commission recommande de permettre aux patients touchés par une perte de leurs capacités cognitives (maladies neurodégénératives cognitives telles que la maladie d'Alzheimer) de dicter à l'avance leur souhait d'obtenir l'aide médicale à mourir dans le futur.

« **Nous sommes très heureux d'avoir été entendus sur nos préconisations, par exemple le tiers de confiance chargé d'alerter l'équipe médicale que le moment souhaité par le patient pour bénéficier de l'aide médicale à mourir est arrivé** », se réjouit Georges L'Espérance, président de l'AQDMD, qui avait proposé cette mesure en audition. « *L'accès à l'aide médicale à mourir par directives médicales anticipées est un grand progrès, nous espérons qu'une loi passera au plus vite, avant les prochaines élections* ».



AQDMD

Association québécoise
pour le droit de mourir
dans la dignité

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Troubles de la santé mentale : une grande prudence au détriment des patients

Mentionnant les balises très difficiles à trouver et un manque de mobilisation de la population sur le sujet, la Commission recommande en revanche de ne pas élargir le cadre actuel pour les patients touchés par un problème de santé mentale seul, par exemple la schizophrénie. **L'AQDMD, qui plaide pour une ouverture de ce droit, espère néanmoins une évolution par la suite.** « *Les questions qui se posent sont légitimes, et il faut en effet trouver des critères clairs, mais les problèmes de santé mentale sont bien des maladies réelles qui amènent des souffrances véritables, parfois intolérables et résistantes à tout traitement* », rappelle Georges L'Espérance. Aujourd'hui, les patients qui souffrent d'un trouble de santé mentale seul ne sont pas admissibles à l'aide médicale à mourir.

À propos de l'AQDMD

Fondée en 2007, l'AQDMD est une association citoyenne dont la mission est d'œuvrer pour assurer que les lois permettent à chaque citoyen de choisir et d'obtenir des soins de fin de vie, dont l'aide médicale à mourir, conformes à sa conception personnelle de dignité. Pour en savoir plus : <https://aqdmd.org/>

- 30 -

Renseignements : Laurie Marcellesi - Wink Stratégies

laurie.marcellesi@winkstrategies.com - 514 558 3703

Sources : Georges L'Espérance, Président de l'AQDMD - Catherine Leclerc, administratrice de l'AQDMD

<https://aqdmd.org/>